

Vers le droit de vote à 16 ans

Le Grand Conseil bernois a adopté hier une motion socialiste pour l'abaissement de l'âge minimal du droit de vote. Le Conseil-exécutif préparera une loi. Le peuple tranchera

Par 79 voix contre 75 et une abstention, le Grand Conseil bernois a adopté hier une motion demandant l'abaissement de l'âge minimal requis pour voter à 16 ans en matière cantonale et communale, au lieu des 18 ans requis actuellement. Le Gouvernement va maintenant préparer une modification de la Constitution et de la législation. Et c'est finalement le peuple qui tranchera.

Une nouvelle catégorie de citoyens

Le débat n'a que peu évolué entre le début de la discussion lundi (voir notre édition d'hier) et sa poursuite hier matin. Chacun attendait toutefois les prises de position du Parti radical (PRD) et de l'Union démocratique fédérale (UDF), deux partis susceptibles de faire pencher la balance après que la gauche et le centre (PS, Verts, PEV, PSA et PDC) s'étaient prononcés en faveur du projet et que l'UDC avait annoncé s'y opposer.

Finalement, l'UDF a estimé que le vote à 16 ans, alors même que le droit d'éligibilité resterait fixé à 18 ans, créerait une nouvelle catégorie de citoyens capables de voter, mais interdits de mandats publics. Ce manque de clarté l'a poussé à appeler au rejet du projet.

Quant au Parti radical, une large majorité de ses membres s'est également prononcée contre l'abaissement de l'âge du droit de vote, arguant du surcroît de travail que cette proposition entraînerait pour l'administration alors même que le projet n'aurait aucune chance devant le peuple, tant les sondages montrent que ni la population, ni les jeunes n'en veulent.

Des droits, pas de devoirs

L'argument selon lequel le renoncement au vote d'une majorité de jeunes ne devrait pas empêcher les autres jeunes de participer pleinement à la vie politique aura fini par l'emporter, tant il est vrai qu'on ne parle pas ici de devoirs, mais de droits civiques. Maxime Zuber (PSA, Moutier) et Yves Leuzinger (Les Verts, Tramelan) l'ont souligné.

Au Parti radical, quelques députés ont également été touchés par cet argument, à l'instar de Jean-Pierre Rérat (Sonvilier), jeune retraité qui ne voit là aucun danger pour notre démocratie.

Amélioration de l'instruction civique

Tant Nadine Masshardt (PS, Langenthal), la jeune auteure de la motion, que Kurt Nuspliger, chancelier du canton qui parlait au nom du gouvernement, ont relevé que l'abaissement de l'âge du droit de vote à 16 ans ne peut se faire qu'en corrélation avec une amélioration substantielle de l'instruction civique.

A cet effet, Nadine Masshardt a déposé, en parallèle au texte débattu hier, diverses autres interventions parlementaires qui seront discutées la semaine prochaine lors des débats concernant la Direction de l'instruction publique. Nul doute qu'elles devraient être acceptées également.

Au moment du vote, le bloc des gauches a voté comme un seul homme, appuyé par un élu agrarien et quelques rares députés radicaux. Cela aura suffi à créer une majorité. (chw)

ENCADRE:

Les députés adoptent un frein à l'endettement

Le Grand Conseil bernois a adopté hier un frein à l'endettement appliqué au compte des investissements. La droite parlementaire souhaitait mettre en place un frein absolu à l'endettement. En clair, le canton n'aurait plus eu le droit d'effectuer de nouveaux emprunts pour financer ses investissements. Un tel système aurait inévitablement conduit le canton à réduire inexorablement sa dette jusqu'à l'annuler totalement. La gauche, qui s'était opposée à ce frein à l'endettement en première lecture en mars, a décidé cette fois-ci de faire un pas en direction de la droite en proposant que le frein à l'endettement ne s'applique que lorsque le rapport entre l'endettement brut et le revenu cantonal excède 12%. Actuellement, cette quote-part atteint un peu plus de 15%. Le frein s'appliquera donc encore durant quelques années. Aux alentours de 2015 environ, le canton, s'il poursuit dans sa politique de rigueur actuelle, devrait avoir atteint les 12%. Pour la gauche, et pour quelques députés de droite dont Theresé Bernhard, l'influente présidente de la Commission de pilotage du Grand Conseil, cette mesure suffit: les députés qui siégeront alors auront tout loisir de maintenir ce frein, d'en modifier le seuil ou de le supprimer. Ces quelques parlementaires de droite, avec les partis du centre et de gauche, auront finalement obtenu raison par 84 voix contre 70. (chw)